

INFORMATIONS MUNICIPALES



Napierville
Vivre mieux, près de tout

(Vol. 33 n° 6) 1er avril 2025

PRÉSENTATION D'UNE ENTREPRISE D'ICI ÉBÉNISTERIE PATRICE GODIN



Une entreprise d'ici à Napierville ÉBÉNISTERIE PATRICE GODIN

“ Un savoir faire
authentique ”

Patrice Godin, citoyen de Napierville depuis 1999, a fondé son entreprise en 2010 avec pour mission d'offrir un service complet à ses clients. En confiant vos projets à cette entreprise, vous bénéficierez d'un service clé en main, allant de la conception des plans à la fabrication et à la livraison. Spécialisée dans la fabrication d'armoires de cuisine haut de gamme, de vanités de salle de bains et de meubles sur mesure, cette entreprise garantit des créations personnalisées, adaptées à vos besoins et à votre style.

patricegodin@hotmail.fr
333 de l'église Napierville JOJ 1L0

Travail personnalisé

514 706-7820
Patrice Godin

Si vous aussi en tant qu'entreprise de Napierville, vous souhaitez participer à notre projet des commerçants, contactez Chloé Belzunces à cbelzunces@napierville.ca

VIVE LE BON VOISINAGE

Par respect envers votre voisinage, il est de mise que la quiétude de vos voisins ne soit pas affectée par le volume trop élevé soit, de votre musique, du bruit ou d'une fête, et ce, tout au long de l'année.



Merci de votre habituelle collaboration!

DEMANDE DE PERMIS OU TRAVAUX

Nous désirons rappeler à la population qu'il est important de prévoir un délai de 30 jours pour l'obtention d'un permis ou d'une autorisation de travaux auprès de la municipalité avant d'effectuer vos travaux.

Les professionnels retournent généralement les appels dans un délai de 24 à 48 heures suite à quoi vous pourrez transmettre votre demande. Il arrive ensuite que des documents ou informations supplémentaires soient exigés afin de traiter votre requête convenablement.

Veillez noter qu'aucun permis ou autorisation de travaux ne peuvent être effectués le jour même, nous vous demandons d'être prévoyant et d'éviter de mettre de la pression inutilement sur les professionnels.



Vous pouvez consulter en tout temps notre site internet au www.napierville.ca

OUVERTURE DU SITE DE BRANCHES

Veillez prendre note du changement d'heure d'ouverture

Le site de branche au bout de la rue Poupart sera ouvert **dès le samedi 5 avril de 9 h à 15h**

Pour rappel voici la liste des appareils électroniques acceptés:

- Branches 1" minimum jusqu'à 10" maximum et arbustes
- Huiles usées et filtres
- Lampes à huile compactes et tubes fluorescents
- Peintures domestiques incluant la peinture en aérosol
- Piles domestiques acceptées Piles rechargeables (pour jouets, outils, téléphones sans fil et cellulaires, Ordinateurs portables, caméscopes), piles alcalines (ex : AA, AAA, C, D, 9 volts, etc.), piles carbone.

La liste des produits électroniques acceptés dans notre points de dépôt officiels se trouve sur le site de la municipalité de Napierville dans la section environnement –matières résiduelles.



FEU À CIEL OUVERT

Nous vous rappelons qu'il est interdit d'entretenir ou d'allumer un feu à ciel ouvert.

Seul les foyers avec pare-étincelle sont autorisés.

Merci de votre collaboration!



Reconnaissance du club Fadoq

Le 23 mars dernier, le club FADOQ de Napierville a organisé un bingo spécial pour amasser des fonds. Cet événement a rassemblé plus de 100 personnes et le montant collecté a été de 866,50\$. Ce généreux don sera offert à la Fabrique de l'Église pour des travaux de rénovation.

Nous vous félicitons pour cette belle initiative et pour ce beau succès



LICENCES POUR CHIENS ET CHATS

Cette licence est obligatoire en vertu du règlement municipal numéro 427 et est disponible au coût de 15 \$ chacune, et ce, pour la durée de vie de votre animal.

Pour vous procurer la licence, vous pouvez soit :

Nous retourner le coupon qui se trouve sur le site de la municipalité, accompagné d'un chèque à l'ordre de la municipalité de Napierville, ou encore vous présenter à l'hôtel de ville durant les heures d'ouverture où nous acceptons les paiements par chèque, argent comptant, débit ou crédit.

La ou les licences vous sera (seront) ensuite remise (s) ou retourné (ées) par la poste. Pour de l'information supplémentaire, vous pouvez communiquer avec nous soit par courriel à l'adresse suivante : banselin@napierville.ca ou par téléphone au 450 245-7210.

Au cas où la licence soit perdue ou brisée, vous devrez vous en procurer une nouvelle au coût de 15 \$ chacune



**ILS SONT PEUT-ÊTRE LENTS OU
PETITS MAIS GARDONS LES
VIVANTS**



VENTE DE GARAGE COMMUNAUTAIRE

La prochaine vente de garage communautaire aura lieu

samedi le 24 mai et dimanche le 25 mai prochains.

Si vous désirez participer, veuillez vous inscrire **d'ici le 21 mai prochain**, en téléphonant à l'Hôtel de Ville au 450-245-7210

ou encore en transmettant vos nom, adresse et numéro de téléphone par courriel au

municipalite@napierville.ca

En cas de pluie, l'évènement sera reporté à la fin de semaine suivante.

